

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°26-2026**

**Date de convocation :**  
15/03/2026

**Date d'affichage :**

**Nombre de conseillers  
en exercices : 11**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 11**

**Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :**  
Délégués SIVOS, École  
de la Vigne - Picquigny

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Mme MÉTAIS Christine, M. CLÉRE Denis, Mme SINOQUET Valérie, M. LEGRIS Cyril, Mme DENEL Carole, M. BULARD Benoît, Mme SARA Aline, M. ROSSET Maxence, Mme ISRAËL Mélanie et M. DENAUX Guillaume.

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur SINOQUET Régis, élu maire,

### DÉLÉGUÉS SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE : ÉCOLE DE LA VIGNE - PICQUIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, École de la Vigne de Picquigny.

La commune sera représentée par 2 délégués, désignés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

Faute de désignation, le Maire et le premier adjoint seront désignés de fait.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal procède à l'élection de ses délégués.

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués et a procédé à un vote à mains levées ;

Après le dépouillement du vote, le Conseil municipal désigne Mme SINOQUET Valérie et Mme ISRAËL Mélanie, délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : École de la Vigne de Picquigny (SIVOS).

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

